



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 22 MAI 2023

Nombre de conseillers : 30  
- Présent(e)s : 23  
- Pouvoirs : 5  
- Excusé(e)s :  
- Absent(e)s non  
excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-trois, le 22 Mai, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 12 Mai 2023, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à Salle des Fêtes à MARENNES, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.  
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Maryse MERARD, Cécile SUBRA, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Lilian CARRAS, Arnaud DELEU, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Mattia SCOTTI, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI, Bettina VOIRIN (Ternay)

Pouvoirs :

M. Raymond DURAND (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Maryse MERARD (Chaponnay)  
Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)  
M. Patrice BERTRAND (Communay) a donné pouvoir à M. Jean-Philippe CHONE (Communay)  
M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône) a donné pouvoir à Mme Mireille BONNEFOY (Sérézin du Rhône)  
Mme Frédérique LEPERS (Simandres) a donné pouvoir à M. Michel BOULUD (Simandres)

Excusé(e)s :

/

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)  
Mme Christelle REMY (Communay)

N°2023-62-5.4  
22/05/2023

**Délégation au bureau communautaire pour la signature d'un marché pour les travaux de requalification de la zone d'activité du Chapotin Nord, des rues Tony Garnier et Frères Lumière sur la commune de Chaponnay**

***Timotéo ABELLAN, Vice-président délégué à la voirie, rappelle à l'assemblée que :***

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1414-2 et L1411-5 ;
- Vu** le Code de la Commande Publique ;
- Vu** l'article L.5211.10 du CGCT prévoyant que le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
- Vu** la délibération N° 2020-62-5.4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT ;
- Vu** le bureau communautaire du 10 mai 2023 ;

**Considérant** l'avis d'appel à la concurrence diffusé au BOAMP du 31 mars 2023 pour un marché de travaux pour la requalification de la zone d'activité du Chapotin Nord, des rues Tony Garnier et Frères Lumière sur la commune de Chaponnay ;

**Considérant** que la consultation qui a été lancée présente 2 lots :

- Lot n° 1 : Voiries Réseaux divers – Espaces verts, pour une durée de 15 mois ;
- Lot n° 2 : Assainissement, pour une durée de 7 mois ;

**Considérant** qu'afin de pouvoir notifier dans les meilleurs délais ce marché, il est nécessaire d'autoriser par délégation, le bureau communautaire à l'attribuer ;

**Considérant** que, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **DONNE** l'attribution exposée ci-dessus au Bureau communautaire, qu'il exercera par délégation de l'assemblée communautaire ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2023 aux chapitres 23 et 458 (en recettes et en dépenses).

Télétransmise en Préfecture le **26 MAI 2023**  
Affichée le  
Certifiée exécutoire le **26 MAI 2023**

Pour extrait conforme au registre,  
Pierre BALLELIO  
Président

